



Dimanche 15 mars 2020

#COVID_19 / Passage au stade 3 / Point de situation

Le réseau des CMA confirme sa mission d'aide aux premiers secours pour faire face aux urgences des artisans et leurs collaborateurs dès lundi

Si les bars, restaurants, cafés, cinémas ou encore discothèques sont appelés à fermer depuis samedi minuit, les annonces du Premier ministre et le décret du 14 mars autorisent le maintien d'ouverture pour les magasins alimentaires, pharmacies, banques, bureau de tabac ou stations-essence. *« Nous avons - en urgence - demandé des précisions quant aux entreprises artisanales concernées et demandé des actions encore plus fortes pour soulager nos entreprises »* souligne Bernard Stalter président de CMA France. *« Notre réseau a une mission de service public, nous avons un rôle clé à jouer pour aider, au plus près des territoires les entreprises, à traverser ces difficultés. Tout le monde est inquiet, à juste titre. Nous devons dépasser cette inquiétude pour agir et apporter les bonnes réponses, les bonnes aides et répondre à toutes les entreprises au bord du gouffre et maintenir l'emploi de nos collaborateurs dans cette crise sans précédent. Les artisans sont très impactés, mais ne l'oublions pas, ils sont aussi solidaires des populations confinées : des actions ponctuelles de livraisons à domicile ou des actions d'ouverture restreintes sont en réflexion. »*

Dans ce contexte, dès lundi 16 mars, les CMA seront ouvertes et accessibles au public, dans le respect des mesures sanitaires strictes. Des numéros d'appel d'urgence ou d'emails dédiés sont aussi créés, afin de répondre au plus vite aux demandes et orienter vers tous les dispositifs mis en place par l'Etat (chômage partiel, report des paiements de charges...)

L'ensemble des enseignements dans les CFA sont suspendus, qu'il s'agisse de la formation initiale des apprentis ou de la formation continue. Des solutions pour adapter l'enseignement à distance sont étudiées.

En complément de ces mesures d'urgence, CMA France, partenaire de la cellule économique créée par l'Etat, formule auprès des ministres Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher des actions économiques complémentaires à prendre d'urgence :

- Mise en place d'un arrêté pour catastrophe sanitaire
- Annulation des charges sociales et fiscales pour les entreprises impactées
- Mise en place d'un mécanisme de crédit d'Etat qui viendrait compenser les pertes d'exploitations
- Mise en place d'un Fonds d'Indemnisation pour les entreprises en dépôt de bilan, confrontée à une forte baisse du CA ou dans l'impossibilité d'exercer leur activité
- **Pour les indépendants** dans l'impossibilité d'exercer leur activité, étudier la possibilité de leur verser une indemnité de 500 euros par mois pour un maximum de 3 mois
- Possibilité de mettre en sommeil l'entreprise, afin d'éviter le risque de liquidation, avec un règlement des créances assuré par l'Etat, afin de ne pas affaiblir l'ensemble de la chaîne économique nationale ni faire jouer les cautions sur le patrimoine personnel

Mais aussi :

- Permettre autant que possible pour les professions touchées par la fermeture, de pouvoir continuer à exercer leur activité même restreinte par des limitations de clientèle
- Développer le maintien d'activités par d'autres moyens que la vente dans un local, exemple : utiliser les taxis pour des livraisons à domicile pour des prestations d'artisans qui doivent arrêter leurs activités (pressing...)



Valérie Marquis - directrice des relations presse et relations publiques -

06 20 67 45 86 / presse@cma-france.fr



cma-france.fr